

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024  
DELIBERATION N°2024\_073

Envoyé en préfecture le 09/10/2024  
Reçu en préfecture le 09/10/2024  
Publié le 2024  
ID : 076-217601087-20241003-2024\_073-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
3 OCTOBRE 2024



Date de la convocation : 27/09/2024

Date d'affichage : 27/09/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHT, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Marie MABILLE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, M Basile BERNARD pouvoir à M Hervé ADEUX, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Vincent BOURGES pouvoir à M Michel PHILIPPE, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure PATOUX

**11 - OBJET : URBANISME - DENOMINATION DE VOIE PUBLIQUE - PROGRAMME HABITAT 76 "RUE HERBEUSE"**

Rapporteur : Hervé ADEUX au nom du Conseil de la Municipalité

2024\_073

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant que les travaux de l'opération « Rue Herbeuse » de l'Office Habitat 76 ont débuté depuis plusieurs mois et qu'ils devraient s'achever au printemps 2025,

Considérant la nécessité de nommer la voie publique créée,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024  
DELIBERATION N°2024\_073

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20241003-2024\_073-DE



Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de nommer la voirie « Berthe Morisot ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1 absent : Isabelle SAINT BONNET

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*